



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

Extrait de l'arrêté préfectoral complémentaire  
du 16 janvier 2025 fixant des prescriptions  
à la société GROUPE MEAC SAS

---

Par arrêté préfectoral complémentaire du 16 janvier 2025, le préfet du Calvados a fixé des prescriptions à la société GROUPE MEAC SAS pour la carrière des Aucrais située à Cauvicourt.

Cet arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et du respect des prescriptions y figurant.

Une copie est déposée aux archives de la mairie de Cauvicourt où toute personne pourra en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef d'équipe Risques accidentels et sous sol

Jocelyn LEVAVASSEUR